

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 29 septembre 2026

Convocation

Date : 23/09/2026

Affichée ou mise en

ligne le : 23/09/2026

Délibération n°
167-CC290926

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 27
- Pouvoirs : 13
- Votants : 40
- Absents : 4

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 30/09/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

0 8 OCT. 2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 23 septembre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain

Secrétaire de séance : Madame CARDOËN Catherine

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame HERBET Cécile
Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de LA BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DERYCKE Xavier	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur MEDIONI Régis
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur TACCONE André
Madame HECQUET Sonia	

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Madame LOISELEUR Pascale
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Monsieur BERTINATTI Joël à Madame CARVENNEC Anne
Monsieur BLOT Laurent à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur DERYCKE Xavier
Monsieur GUGLIERI Mathieu Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame LAOUAMER Wassila à Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur NOIRTIN Guillaume à Monsieur GAUDION Philippe
Madame TAQUET Florence à Madame ALVES Eugénie
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur ACCIAI Maxime
Madame TRACA Carole à Monsieur BATTAGLIA Alain

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents :

Monsieur DELAYEN Cédric
Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur SICARD Bruno

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents et 13 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'en application de la législation, notamment l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et d'adapter le tableau des effectifs en fonction de l'évolution des compétences exercées par la Communauté de communes, de son organisation et des besoins des services.

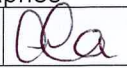
La délibération portant création d'un emploi permanent précise notamment le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ainsi que la catégorie hiérarchique dont relève cet emploi. Pour un emploi permanent à temps non complet, elle précise également la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi, exprimée en fraction de temps complet. Lorsque l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel, la délibération précise le motif permettant ce recrutement, la nature des fonctions exercées ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération correspondants.

Il convient de préciser que le tableau des effectifs faisant l'objet de la présente délibération recense les emplois permanents de la Communauté de communes. Les emplois non permanents, créés notamment pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, répondent à des besoins limités dans le temps et ne sont pas intégrés à ce tableau des emplois permanents. Leur création relève de délibérations distinctes, prises dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La Communauté de communes Senlis Sud Oise connaît actuellement une phase importante de structuration et de montée en puissance de son action communautaire.

Cette évolution intervient notamment dans le contexte du début de la nouvelle mandature, marqué par le développement et la mise en œuvre de plusieurs projets communautaires nécessitant de renforcer les capacités internes de pilotage, de coordination et de conduite opérationnelle.

Elle intervient également dans le contexte de la prise, au 1^{er} janvier 2026, des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement collectif.

Paraphes	
	

Cette évolution majeure conduit la Communauté de communes à structurer et à développer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles politiques communautaires, au pilotage et à la coordination des investissements, au suivi des opérations ainsi qu'à la conduite des différents projets qui en découlent.

La montée en puissance de ces compétences, conjuguée au développement de projets communautaires structurants et aux besoins d'intervention en matière d'infrastructures, nécessite ainsi de renforcer les capacités d'ingénierie de la collectivité et d'adapter l'organisation des services afin de disposer de moyens humains pérennes en adéquation avec les missions exercées.

Dans ce contexte, plusieurs évolutions du tableau des effectifs apparaissent nécessaires afin :

- d'adapter les effectifs aux besoins identifiés et durable des services ;
- de renforcer les capacités de pilotage, d'encadrement et d'ingénierie nécessaires à la conduite des projets communautaires ;
- de structurer les moyens consacrés aux politiques de l'eau et de l'assainissement ;
- de renforcer les moyens dédiés au suivi technique, administratif et réglementaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de l'Assainissement collectif ;
- de faire évoluer l'organisation du pôle Technique / Grands projets afin de mieux répondre aux enjeux opérationnels de la Communauté de communes ;
- et, plus largement, de mettre en adéquation l'organisation des services avec l'évolution des compétences exercées et les besoins actuels et futurs de la collectivité.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs :

1. Évolution d'un emploi au sein du pôle Enfance, Jeunesse et Solidarité :

Lors de sa séance du 5 octobre 2023, le Conseil communautaire a créé, par délibération n° 59CC051023, un emploi à temps non complet au sein du pôle Enfance, Jeunesse et Solidarité, à hauteur de 57,14 % d'un temps complet.

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service et d'adapter le temps de travail de cet emploi à l'activité effectivement assurée ainsi qu'aux besoins durables du service, il est proposé de porter la quotité de travail de cet emploi à 100 % d'un temps complet.

Cette évolution permettra notamment de renforcer les moyens humains mobilisables au sein du service, d'améliorer l'adéquation entre le temps de travail de l'agent et les missions confiées et de répondre de manière plus adaptée aux besoins liés au fonctionnement du pôle.

L'emploi demeure ouvert aux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des adjoints d'animation.

Monsieur le Président propose donc de modifier la quotité de travail de cet emploi, en la portant de 57,14 % à 100 % d'un temps complet.

2. Réorganisation du pôle Technique / Grands projets

La prise, au 1^{er} janvier 2026, des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement collectif, conjuguée à la montée en puissance des projets communautaires et des opérations d'infrastructures, conduit la Communauté de communes à faire évoluer son organisation afin de renforcer ses capacités de pilotage, de coordination, d'expertise technique et de conduite opérationnelle.

Paraphes	
	

Cette évolution des compétences implique en particulier une coordination renforcée entre les différents projets d'investissement, les opérations d'infrastructures, les politiques de l'eau et de l'assainissement ainsi que les autres opérations structurantes portées par la Communauté de communes.

Dans cette perspective, il est proposé de faire évoluer le pôle Technique / Grands projets en un pôle « Grands projets, Eau-Assainissement et Infrastructures ».

Cette nouvelle organisation vise à regrouper au sein d'un même pôle les principales compétences et opérations nécessitant une coordination technique et opérationnelle renforcée et à favoriser une meilleure articulation entre les différents projets communautaires.

Le nouveau pôle assure notamment :

- la coordination des programmes pluriannuels d'investissement des régies eau potable et assainissement ;
- le pilotage du projet de centre aquatique communautaire ;
- la conduite des opérations de voirie et d'infrastructures ;
- la conduite opérationnelle des projets cyclables ;
- la gestion et la valorisation des zones d'activités.

Cette évolution de l'organisation nécessite de renforcer les capacités d'encadrement, de pilotage, de coordination et d'ingénierie du pôle afin de disposer de moyens humains pérennes correspondant aux nouvelles responsabilités qui lui sont confiées.

Le Comité Social Territorial a été saisi lors de sa séance du 17 septembre 2026 sur le projet de réorganisation de ce pôle et a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Au regard de cette nouvelle organisation et des besoins identifiés, Monsieur le Président propose la création des emplois suivants :

- Directeur du Pôle Grands projets, Eau-Assainissement et Infrastructures H/F, à temps complet, relevant des cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens.
- Responsable Voirie et Infrastructures, H/F, à temps complet, relevant des cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens, au sein du Pôle « Grands projets, Eau-Assainissement et Infrastructures ».

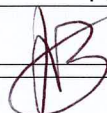
Ces emplois seront créés à compter de la transmission de la présente délibération aux services de l'État.

3. Renforcement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

La Communauté de communes Senlis Sud Oise assure la compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 17 communes de son territoire.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure notamment le contrôle des installations d'assainissement non collectif, leur suivi ainsi que le contrôle de leur conformité.

Le service doit actuellement faire face à un volume important de missions à réaliser, comprenant notamment :

Paraphes	
	

- 979 contrôles périodiques à engager ;
- 359 installations d'assainissement non collectif non conformes à suivre ;
- 1 230 installations recensées à confirmer et à actualiser.

Le traitement de ces dossiers nécessite un suivi technique et réglementaire régulier, tant pour la réalisation et le suivi des contrôles que pour le traitement des situations de non-conformité et la mise à jour des données relatives aux installations présentes sur le territoire communautaire.

L'organisation actuelle permet d'assurer les principales tâches administratives du service, mais ne permet pas de garantir un suivi technique et réglementaire suffisamment approfondi au regard du volume de dossiers à traiter et des obligations attachées à l'exercice de la compétence.

Par ailleurs, la Communauté de communes doit également renforcer le suivi de certaines missions relevant de l'assainissement collectif, notamment en matière de raccordement au réseau public d'assainissement et de suivi des recettes liées à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

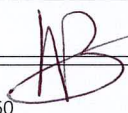
Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer les moyens humains affectés au suivi de ces deux domaines de compétence, en recherchant une organisation permettant de répondre de manière adaptée aux besoins identifiés.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet, dont les missions seront réparties entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, selon la répartition suivante :

- 75 % du temps de travail consacrés à l'assainissement non collectif, au titre des missions du SPANC, en particulier pour :
 - le suivi des installations d'assainissement non collectif ;
 - la programmation et du suivi des contrôles périodiques ;
 - le suivi des installations non conformes et des actions correctives à mettre en œuvre
 - le traitement et du suivi des dossiers liés aux contrôles de conformité ;
 - la mise à jour, de la fiabilisation et du suivi des données relatives aux installations d'assainissement non collectif ;
 - plus généralement, contribuer au respect des obligations réglementaires applicables au SPANC.

Ces missions permettront de renforcer durablement la capacité opérationnelle du SPANC et d'améliorer le suivi des installations et des situations de non-conformité.

- 25 % du temps de travail consacrés à l'assainissement collectif, dans le cadre d'une mise à disposition auprès du service concerné, pour assurer notamment :
 - le suivi des diagnostics réalisés sur les raccordements au réseau public d'assainissement collectif ;
 - le suivi des non-conformités constatées et des actions correctives à engager ;
 - l'identification et le suivi des dossiers éligibles à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
 - le suivi de la facturation des PFAC, afin de sécuriser les recettes correspondantes et de veiller à ce qu'aucun dossier éligible ne soit laissé sans suite.

Paraphes	
	

Cette organisation permettra ainsi de disposer d'un emploi à temps complet répondant à des besoins identifiés dans les deux secteurs de l'assainissement, tout en affectant prioritairement les moyens humains aux enjeux actuellement rencontrés par le SPANC.

Les dépenses générées par ce recrutement seront supportées à hauteur de 25% par le budget annexe de l'assainissement collectif et 75% par le budget annexe du SPANC. Pour ce dernier, elles seront équilibrées par les recettes générées par l'augmentation du volume des actes de contrôle et par une revalorisation des tarifs de ces actes.

En conséquence, Monsieur le Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien SPANC H/F, relevant des cadres d'emplois des techniciens territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux, au sein du pôle « Grands projets, Eau-Assainissement et Infrastructures ».

Cet emploi sera créé à compter de la transmission de la présente délibération aux services de l'État.

Pour l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés par la présente délibération, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions prévues par les articles L.332-8 et L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Le recours à un agent contractuel sera effectué dans le respect des conditions et des motifs prévus par ces dispositions.

Les agents recrutés sur le fondement de l'article L.332-14 sont recrutés afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que la vacance ait donné lieu aux formalités requises. Le contrat est conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an et peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement n'a pu aboutir.

Les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut intervenir que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Pour les emplois concernés, l'agent contractuel devra justifier des qualifications, diplômes ou de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions exercées.

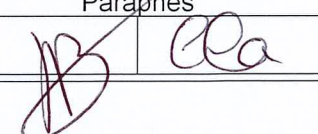
La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois et au grade de recrutement, en tenant compte, le cas échéant, des qualifications et de l'expérience professionnelle du candidat.

Monsieur le Président est chargé d'informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise de la création ou de la vacance de ces emplois permanents afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Président est également chargé de procéder au recrutement des agents affectés à ces postes.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.452-44 du Code général de la fonction publique, ces emplois pourront, à la demande expresse de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, être pourvus par des agents territoriaux mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Oise, afin d'assurer notamment des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Paraphes



Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 17 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter la quotité de travail d'un emploi au sein du pôle Enfance, Jeunesse et Solidarité ;

Considérant l'évolution des compétences exercées par la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la montée en puissance des projets communautaires et la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie, de pilotage et de conduite opérationnelle de la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;

Considérant la réorganisation du pôle Technique / Grands projets en Pôle « Grands projets, Eau-Assainissement et Infrastructures » ;

DECIDENT A L'UNANIMITÉ

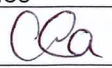
Article 1 : D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président de la CCSSO ;

Article 2 : DE MODIFIER selon l'annexe ci-jointe, le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Article 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget ;

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

Article 5 : DE PRECISER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 08 OCT. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 08 OCT. 2026

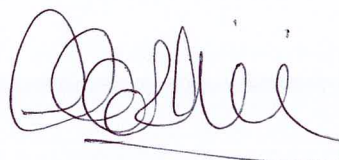
Fait à Senlis, le 08 OCT. 2026

Alain BATTAGLIA


Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Catherine CARDOËN



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

ANNEXE – Tableau des effectifs

I - TABLEAU DES EFFECTIFS PRINCIPAL PAR FILIERE					Etat du poste
Date et n° de délibération	Cadres d'emplois et/ou grades de la délibération	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste de la délibération	
Filière administrative					
N°2021-CC-03-051 du 6 juillet 2021	Emploi Fonctionnel	A	Temps complet	Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes de 20 000 à 40 000 habitants H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017 Modification N°33-CC190226	Cadres d'emplois des Attachés et des rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Développement Économique H/F	Pourvu
N°2020-CC-07-179 17 décembre 2020	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de mission Développement Économique H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de mission Développement Économique H/F	Pourvu
N°2017-CC-08-107 du 8 novembre 2017	Grades d'Attaché ou de Rédacteur	A / B	Temps complet	Administratif polyvalent H/F	Pourvu

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



N°38-CC190625 du 19 juin 2025	Cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Directeur du Pôle Finances, Commande Publique et Mutualisation H/F	Poste Vacant
N°70-CC161025 du 16 octobre 2025	Cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Responsable juridique et marchés publics H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Assistant en charge des Instances H/F	Pourvu
N°38-CC190625 du 19 juin 2025	Cadres d'emplois des Attachés, des Ingénieurs, des Rédacteurs, des Techniciens et des Adjointes d'Animation	A / B	Temps complet	Responsable Prévention des déchets et Économie Circulaire	Pourvu
N°2019-CC-07-137 du 4 décembre 2019	Grades de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe ou Principal de 2 ^{ème} classe Territorial	B	Temps complet	Responsable Service Environnement H/F	Poste Vacant
N°12CC210324 du 21 mars 2024	Cadres d'emplois des Attachés, des Ingénieurs, des Rédacteurs et des Techniciens Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission PCAET H/F	Pourvu
N°12CC210324 du 21 mars 2024	Cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Directeur du Pôle des Affaires Générales H/F (Ressources Humaines / Instances communautaires et Accueil)	Pourvu
N°12CC210324 du 21 mars 2024	Cadres d'emplois des Rédacteurs et des Adjointes Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Administratif Polyvalent H/F (gestionnaire RH)	Pourvu

N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs	B / C	Temps complet	Gestionnaire Comptable H/F	Pourvu
N°67CC201022 Modification N°33-CC190226	Cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant administratif polyvalent H/F	Pourvu
N°2020-CC-05-135 30 septembre 2020 Modification N°96-CC181225	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs et grade de rédacteur Territoriaux	B / C	Temps complet	Accompagnateur Social / Agent Espace France Services Itinérant H/F	Pourvu
N°2020-CC-05-135 30 septembre 2020 Modification N°96-CC181225	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs et grade de rédacteur Territoriaux	B / C	Temps complet	Animateur Social / Agent Espace France Services Itinérant H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Rédacteurs et des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant Administratif H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Rédacteurs et des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant Administratif H/F (Gestionnaire comptable)	Pourvu
Filière technique					
Création en attente passage prochain CC	Cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens Territoriaux	A / B	Temps complet	Directeur du Pôle Grands projets, Eau- Assainissement et Infrastructures H/F	
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens Territoriaux	A / B	Temps complet	Directeur du Pôle Technique / Grands projets H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Ingénieurs et des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Pôle Transition Ecologique H/F	A pourvoir

N°70-CC161025 du 16 octobre 2025	Cadre d'emplois des Ingénieurs, des Techniciens, des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de projet Aménagement et Habitat H/F	Pourvu
N°70-CC161025 du 16 octobre 2025	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	A	Temps complet	Ingénieur H/F	Pourvu
N°28CC200423 du 20 avril 2023	Cadres d'emplois des Ingénieurs, des Techniciens, des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission Transition Écologique H/F	Pourvu
Création en attente passage prochain CC	Cadres d'emplois des Ingénieurs et des techniciens territoriaux	A / B	Temps complet	Responsable voirie et infrastructures H / F	
Création en attente passage prochain CC	Cadres d'emplois des Techniciens, des Agents de maîtrise et des adjoints techniques Territoriaux	B / C	Temps complet	Technicien SPANC H / F	
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri H/F	Pourvu
N°12CC210324 du 21 mars 2024	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques et des Adjoints d'Animation Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques, des Agents de Maîtrise et des Techniciens Territoriaux	B / C	Temps complet	Agent Technique H/F	Pourvu
Filière médico-sociale					
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants et des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Pôle Enfance/Jeunesse et Solidarité H/F	Pourvu

N°2018-CC-06-074 du 30 Mai 2018	Grade d'Educateur de Jeunes Enfants Territorial	A	Temps complet	Responsable de la Halte-Garderie H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux	A	Temps complet	Responsable RPE H/F	Pourvu
N°12-CC210324 du 21 mars 2024	Grades d'Educateur de Jeunes Enfants ou d'Assistant Socio-Educatif ou Cadre d'emplois des Auxiliaires de Puéricultures	A	Temps non complet à 80%	Animatrice RPE	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	B	Temps Complet	Auxiliaire de Puériculture	Pourvu
N°59CC051026 du 5 octobre 2023	Cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture et des Adjoints d'Animation Territoriaux	B / C	Temps complet	Auxiliaire de Puériculture - Animateur H/F	Pourvu
N°59CC051026 du 5 octobre 2023	Cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture et des Adjoints d'Animation Territoriaux	B / C	Temps complet	Auxiliaire de Puériculture - Animateur H/F	Pourvu
N°59CC051026 du 5 octobre 2023 Modification en attente passage prochain CC	Cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture et des Adjoints d'Animation Territoriaux	B / C	Modification en attente passage prochain CC Temps complet	Auxiliaire de Puériculture - Animateur H/F	Pourvu
Filière animation					
N°2017-CC-07-093 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux	C	Temps complet	Animateur Halte- Garderie Itinérante H/F	Pourvu

II - Tableau des effectifs des régies Eau et Assainissement

N°96-CC181225	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	A	Temps complet	Directeur de la régie Eau H/F	Pourvu
N°96-CC181225	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	A	Temps complet	Directeur de la régie Assainissement H/F	Pourvu
N°96-CC181225	Contrat de droit privé	Équivalence missions de Cat B ou C	Temps complet	Chargé d'opération Eau H/F	A pourvoir
N°96-CC181225	Contrat de droit privé	Équivalence missions de Cat B ou C	Temps complet	Chargé d'opération Assainissement H/F	Pourvu
N°96-CC181225	Contrat de droit privé	Équivalence missions de Cat B ou C	Temps complet	Assistant Administratif Eau et Assainissement H/F	Pourvu

Vu pour être annexé à la délibération n° 167- CC 290926

[Signature]

